



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel à la Commission Consultative Mixte
Interdépartemental (CCMI) de l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CCMI réuni le jeudi 8 décembre 2022, à ___ heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Jacques Guégan, chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes

Secrétaire : Madame Laurence Bryonne, adjointe au chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes

Secrétaire suppléante : Madame Fanny Thomas, membre de la Direction des Affaires Juriques de l'académie de Rennes

Délégués des listes :

1. Madame Delphine Ruaux, CGT Enseignement privé
2. Madame Nathalie Daniel, SPELC Bretagne
3. Monsieur Alain Alaterre, SNEC CFTC
4. Monsieur Fabrice Hamelin, FEP CFDT Enseignement privé

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	6259
Nombre des votants :	1620
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	36
Nombre de suffrages valablement exprimés :	1584

Listes en présence

Listes en présence	CGT Enseignement privé	SPELC Bretagne	SNEC CFTC	FEP CFDT Enseignement privé
Nombre de voix	96	641	261	586
Nombre de sièges	0	3	1	2

C - Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
CGT Enseignement privé	0
SPELC Bretagne	2
SNEC CFTC	0
FEP CFDT Enseignement privé	2

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 5

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Enseignement privé	0
SPELC Bretagne	0
SNEC CFTC	1
FEP CFDT Enseignement privé	0

La liste SNEC CFTC a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 5.

Attribution du siège n° 6

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Enseignement privé	0
SPELC Bretagne	1
SNEC CFTC	0
FEP CFDT Enseignement privé	0

La liste SPELC a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 6.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Enseignement privé	
SPELC Bretagne	
SNEC CFTC	
FEP CFDT Enseignement privé	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Enseignement privé	
SPELC Bretagne	
SNEC CFTC	
FEP CFDT Enseignement privé	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
CGT Enseignement privé	0
SPELC Bretagne	3
SNEC CFTC	1
FEP CFDT Enseignement privé	2

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus,

Titulaires	Madame MAHE Régine SPEIC
	Madame DANIEL Nathalie SPELC
	Madame BOUGRAT Anne SPEIC
	M. FAUVEAU Pascal SNEC CFTC
	Mme PARROT Noémie CFTD
	Mme LEGOZ Gwenola CFTD
Suppléants	Mme Vaillant Caroline SPELC
	Mme Le Mener Anne SPELC
	M. RUDAILLAN LE COZ David SPEIC
	Mme HORELLOU Françoise SNEC CFTC
	Mme LETHILLIER Stéphanie CFTD
	Mme POINSOT Flavie CFTD

E. Observations

F. Emargements

Présidente : Monsieur Jacques Guégan, chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes

Secrétaire : Madame Laurence Bryonne, adjointe au chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes

Secrétaire suppléante : Madame Fanny Thomas, membre de la Direction des Affaires Juriques de l'académie de Rennes

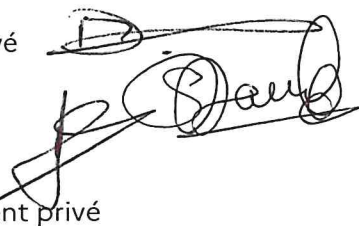
Délégués des listes :

1. Madame Delphine Ruaux, CGT Enseignement privé

2. Madame Nathalie Daniel, SPELC Bretagne

3. Monsieur Alain Alaterre, SNEC CFTC

4. Monsieur Fabrice Hamelin, FEP CFTD Enseignement privé





PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCMI de l'ens.privé de l'académie de Rennes

CCMD
217

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	6 259	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
B. Nombre de votants	B =	1 620	
C. Bulletins blancs ou nuis	C =	36	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 584	
			Nombre de listes présentées 4 Nombre de sièges à pourvoir P = 6 Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 584}{6} = 264,00$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
CGT Enseignement Privé Une force à vos côtés	CGT Educ'action Privé	96	0				0
Spelc Bretagne, au cœur de l'action	SPELC	641	2		2 ^e - 213,67		3
Liste Snec-CFTC Bretagne Ensemble Voyons Loin	CFTC	261	0	1 ^e - 261,00			1
FEP-CFDT Enseignement privé VOTRE VOIX NOTRE ACTION	FEP CFDT	586	2				2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
GUEGAN Jacques	Président	
BRYONE Laurence	Secrétaire	
THOMAS Fanny	Adjointe	
DANIEL Nathalie	Déléguée de liste	
RUAX Delphine	Déléguée de liste CGTEP	
ALATERRE Fran	Déléguée de liste	

